

Référence	Version	Date d'application	Date de révision
MOD 026 Grille de vétusté	2	17/11/2020	14/03/2023

Object des principales modifications	Rédaction	Validation	Approbation juridique
Mise à jour de la lettre	DUGUY	Le courtier	--

Tous les textes qui sont entourés de crochets « [...] » ou par des pointillés « ... » sont à compléter, par vous.

Si vous le souhaitez en format Word, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : 09 72 10 23 53 ou par mail : lea@leclubdesproprietaires.com

Grille de vétusté

Equipements	Durée de vie	Franchise	Taux d'abattement/an	Part résiduelle
Parquet	20 ans	5 ans	5%	25%
Moquette et aiguillette	7 ans	1 an	15%	10%
Carrelage, faïence	20 ans	5 ans	5%	25%
Faïence murale	20 ans	10 ans	8%	20%
Papiers peints	7 ans	1 an	15%	10%
Peinture	7 ans	1 an	15%	10%
Dalles plastiques	15 ans	5 ans	8%	20%
Dalles plastiques (pièces humides)	10 ans	2 ans	10%	20%
Plomberie, canalisation	15 ans	5 ans	8%	20%
Chauffage	25 ans	5 ans	4%	20%
Réseau électrique	20 ans	5 ans	5%	25%
Appareils électrique/gaz de chauffage	15 ans	5 ans	8%	20%
Quincaillerie	10 ans	2 ans	10%	20%
Robinetterie	10 ans	2 ans	10%	20%
Appareils sanitaires	20 ans	5 ans	5%	25%
Appareils ménagers	8 ans	5 ans	2%	25%

Le présent accord est conclu pour la période comprise entre la date d'établissement de l'état des lieux d'entrée et la date d'établissement de l'état des lieux de sortie, et prend effet à la date de remise des clés et signature de l'état des lieux d'entrée.

Fait à le/...../..... en exemplaires.

Signature du bailleur : NOM et PRENOM Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé ».	Signature du/des preneur(s) : NOM et PRENOM Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »
---	--